



APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

- ➔ C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !
- ➔ Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.
- ➔ **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

- ✓ Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- ✓ Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS

- ✓ Avoir **18 ans ou plus**
- ✓ Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- ✓ Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- ✓ Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- ✓ Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- ✓ Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- ✓ Obtenir l'**accord de l'assureur**
- ✓ **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Au moment de votre Inscription
OU
- Suite à un échec lors de votre examen pratique

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

